

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Référence
20260403

Objet de la délibération
Budget communal : Affectation du résultat de l'exercice 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	18

Date de la convocation
22/04/2026

Date d'affichage
06/05/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 05/05/2026

Et

Publication ou notification du :
06/05/2026

L'an 2026 et le 27 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, Maire

Présents : Mme AUGUIN Maryse, Maire, Mmes : BREMOND Morgane, BRENON Valérie, CHOPIN Mélina, JOUBERT Malika, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : BONNIN Frédéric, CHATELIER Franck, CHOPIN Éric, DOUCHET Mickaël, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

Absent : M. PRINCE Lucien

A été nommée secrétaire : M. CHATELIER Franck

Objet de la délibération : Budget communal : Affectation du résultat de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent d'exploitation de 250 960,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire prévisions budgétaires
Virement à la section d'investissement 200 692,00 €
Résultat de l'exercice - **Excédent** : 250 960,05 €

Exécution du virement à la section d'investissement (1068) :
250 960,05 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/05/2026

Le secrétaire de séance
Éric CHOPIN



Le Maire
Maryse AUGUIN

